

Motion adoptée en Conseil académique plénier le 29 avril 2024

Le Conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, réuni le 29 avril, prend position suite aux motions votées par le conseil de l'INSPE de Lyon et le laboratoire ECP de Lyon Saint-Etienne concernant la réforme de la formation des enseignants et CPE et des concours conduisant à ces métiers. Sans remettre en cause l'utilité d'une évolution des cursus et des concours pour mieux répondre aux enjeux de la transformation des métiers auxquels ils préparent, le Conseil académique réaffirme la nécessité d'assurer la dimension universitaire de ces formations. Leur adossement à la recherche, que seul leur ancrage à l'université permet de garantir, est indispensable pour assurer le meilleur niveau académique des enseignants et enseignantes, en prise avec les avancées scientifiques. Il est aussi essentiel à une approche réflexive du métier et des pratiques de l'enseignement et contribue à inscrire les jeunes enseignants et enseignantes dans une démarche d'évolution des pratiques et des contenus enseignés au fil de leur carrière. Ce lien à la recherche participe enfin à l'attractivité des métiers de l'enseignement et à l'enrichissement de la carrière, en lien avec la formation continue.

Le Conseil académique dénonce :

- L'absence inquiétante de concertation avec les acteurs universitaires sur la préparation d'une réforme aux impacts majeurs pour plusieurs formations ;
- Le rythme effréné des réformes, cette dernière intervenant trois ans à peine après la mise en place des INSPE, et sans qu'aucune évaluation de la précédente réforme n'ait été réalisée. Les propositions ne sont de ce fait adossées à aucune analyse préalable du résultat de la création des INSPE ;
- Un calendrier précipité, nullement compatible avec le temps universitaire de préparation des accréditations, et, de manière générale, de modifications de maquettes ;
- L'absence d'informations claires, pour le second degré notamment, à 4 mois de la rentrée universitaire et à un an des écrits de concours nouvelle formule ;
- L'absence totale de moyens annoncés pour une réforme aussi importante de la formation dès la licence, avec des modules imposés et la création d'une nouvelle mention de licence ;
- Les propos du président de la République et du Ministère de l'Education Nationale du 5 avril 2024 qui semblent méconnaître les spécificités des filières de sciences de l'éducation et de la formation, qui ne mènent pas qu'au professorat des écoles, et qui sont nommément menacées ;
- Une formation tubulaire pour le premier degré, qui ne semble pas garantir de possibilités de réorientation, tout particulièrement pour les candidats ayant échoué au concours ;
- L'absence d'informations claires sur le devenir des INSPE et de leurs personnels dans les nouvelles écoles normales supérieures.